



Axess  
3 rue au maire  
75003 PARIS

Copie au cabinet QUINTET

Paris, le 08 octobre 2026

**Objet :** Réponse à la proposition d'échanges externalisés d'Axess

Madame, Monsieur,

La fédération SUD Santé-Sociaux a pris connaissance de votre proposition de permettre aux organisations syndicales représentatives de la BASS qui le souhaitent d'être entendues par le cabinet Quintet, dans le cadre d'un diagnostic portant sur les négociations conduites ces dernières années au sein de la branche.

Nous prenons acte de cette proposition d'Axess.

Nous souhaitons néanmoins vous faire part de plusieurs interrogations quant au cadre dans lequel cette démarche est aujourd'hui proposée et à sa méthodologie.

En effet, cette démarche intervient dans un contexte où Axess a fait le choix de quitter le cadre des négociations de branche en CMP, alors même que les Commissions Mixtes Paritaires continuent d'être convoquées par la DGT et qu'elles constituent précisément l'espace institutionnel permettant aux organisations patronales et syndicales de partager leurs analyses, de confronter leurs positions et de travailler collectivement aux conditions de poursuite de la négociation.

Dans ce contexte, le choix d'engager, à l'initiative et sous le pilotage du seul collègue employeur, un travail confié à un cabinet extérieur, qui propose ensuite des échanges bilatéraux avec chacune des organisations syndicales, foule au pied les principes élémentaires du paritarisme.

Il nous semble difficile de considérer qu'une telle démarche puisse constituer un cadre serein et sécurisant d'échange permettant de sortir de l'impasse dans laquelle la branche se trouve du fait du boycott opéré par Axess. La perspective d'un diagnostic aurait nécessité un travail préalable, afin le cas échéant, d'en partager collectivement le principe, les objectifs et le cadre.

Un diagnostic de cette nature aurait supposé en effet, pour pouvoir produire une analyse utile et partagée, que soient à minima clarifiés paritairement :

- ✓ Le périmètre des négociations et la période étudiée
- ✓ Le choix du cabinet intervenant
- ✓ La commande adressée au cabinet et, le cas échéant, sa lettre de mission ou son cahier des charges
- ✓ La méthodologie retenue et les critères d'analyse
- ✓ Les acteurs qui seront sollicités et les modalités de recueil et d'exploitation de leurs contributions
- ✓ La place des productions et travaux déjà réalisés par les organisations syndicales
- ✓ Les modalités de restitution des résultats et les conditions dans lesquelles ceux-ci pourront être discutés contradictoirement

et, enfin, les suites envisagées à l'issue de ce travail.

Ces éléments nous paraissent d'autant plus importants que les organisations syndicales n'ont pas été associées à la définition de cette démarche. Il ne saurait être demandé à chacune d'entre elles de se prononcer sur sa participation à des entretiens bilatéraux sans disposer au préalable d'une visibilité suffisante sur la commande, les attendus et les conditions dans lesquelles leur contribution sera utilisée.

Pour SUD Santé Sociaux, les difficultés rencontrées dans les négociations de branche ne peuvent par ailleurs être appréhendées uniquement à travers une succession d'entretiens individuels avec les organisations syndicales. Elles doivent pouvoir être replacées dans l'ensemble du processus de négociation, dans les positions et propositions respectivement portées par les différents acteurs, ainsi que dans les conditions dans lesquelles la négociation de branche s'est déroulée.

Les CMP ont précisément vocation à permettre ce travail collectif et contradictoire.

SUD Santé Sociaux aurait naturellement des éléments à porter dans une telle réflexion. Notre organisation a notamment conduit un travail de fond sur la perspective d'une Convention Collective Commune de Haut Niveau (CCCHN), avec des propositions élaborées sur plusieurs champs, notamment la classification/rémunération, la durée du travail, la formation ou encore les garanties collectives. Ces travaux constituent une contribution au débat sur l'évolution conventionnelle de la branche et nous estimons qu'ils doivent pouvoir être pris en considération dans toute analyse sérieuse des travaux conduits ces dernières années.

Nous ne pouvons cautionner en l'état une méthodologie qui transforme le paritarisme en une sorte de dialogue bilatéral externalisé, en dehors de tout cadre.

Nous souhaitons donc qu'Axess puisse revenir à la table de la CMP, préalable nécessaire à toute discussion sur la manière de poursuivre la négociation.

La fédération SUD Santé Sociaux rappelle son attachement à une convention collective de haut niveau et à l'urgence de répondre aux besoins d'un secteur en grande souffrance.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux

Sylvère HENRIOT Co-délégué Général